COMMUNE DE SEPTEUIL

L'an deux mille vingt-et-un, le 24 juin 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de Septeuil, légalement convoqué, s'est assemblé au foyer rural de Septeuil, sous la présidence de Monsieur Dominique RIVIERE, Maire. En raison de la crise sanitaire, cette séance s'est déroulée au Foyer rural, afin de faciliter le respect des mesures barrières.

Nombre de Conseillers en exercice :	19	Date d'envoi de la Convocation : 18 juin 2021
Nombre de présents :	16	Date de l'affichage : 18 juin 2021
Nombre de votants :	19	

Sont présents : RIVIERE Dominique, TETART SALMON Valérie, RIVIERE Julien, GUILBAUD Pascale, TUALLE Damien, DUJARDIN Didier, MULLEMAN Ingrid, ROUSSEAU Franck, NICOLAS Cendrine, TENESI Yannick, CIBOIRE Corinne, DEMOERSMAN Sophie, SIEBERT Jean-Jacques, PETIN Nathalie, GILARDEAU Emmanuelle, ROUSSELOT Michel.

Ont donné pouvoir :
BRIE Jean-Claude à RIVIERE Julien.
LUCHIER Bérénice à RIVIERE Dominique.
ROUFFIGNAC Michèle à PETIN Nathalie.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal : DEMOERSMAN Sophie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Ces formalités remplies,

La séance est ouverte à 20h39

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que :

Par courrier reçu en date du 31 mai 2021, Monsieur Nicolas MORICE l'a informé de sa volonté de démissionner de sa fonction de Conseiller municipal.

Monsieur Michel ROUSSELOT suivant de liste et remplissant les conditions d'éligibilité, est installé en qualité de Conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021 est adopté à l'unanimité.
Le registre est signé.

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°2020-26 du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire pour le représenter et traiter certaines affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

PREND ACTE des décisions du Maire suivantes :

N°2021-11 du 28 mai 2021 : de confier :

-la réalisation de la tranchée à la société EUROVIA Ile-de-France St Quentin en Yvelines domiciliée rue Louis Lormand à LA VERRIERE (78320),

Pour un montant de 16 191,20 HT soit 19 429,44 TTC.

-le remplacement de la canalisation à la société VEOLIA domiciliée Les Hauts Graviers, Buchelay (78713) ;

Pour un montant de 11 910.15 HT soit 14 292.18 TTC ;

N°2021-12 du 17 juin 2021 : qu'à compter du 1er septembre 2021, le tarif du transport scolaire pour Mantes la Jolie sera de 28 euros par enfant.

N°2021-13 du 17 juin 2021 : qu'à compter du 1er septembre 2021,

- les tarifs de la garderie et/ou étude surveillée les lundis, mardis, jeudis et vendredis seront les suivants :

	SEMAINE		**JOURNEE**	
MATIN	7,00 €		2,10 €	
	SANS MATIN	**AVEC MATIN**	**SANS MATIN**	**AVEC MATIN**
⇨ **18h00**	7,40 €	14,30 €	2,20 €	4,30 €
⇨ **19h00**	11,40 €	18,30 €	3,40 €	5,50 €

- les tarifs des repas au restaurant scolaire seront comme suit :

Le repas demi-pensionnaire	4,88 €
Le repas employés communaux	4,90 €
Projet d'accueil Individualisé PAI	2.58 €

2021-31 ELECTION DE DELEGUES INTERCOMMUNAUX
5.3

SMTS (Syndicat Mixte de Transports scolaire Mantes Maule Septeuil)

Un poste de suppléant est à pourvoir

Se présente à la candidature : Mme Ingrid MULLEMAN.

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal :

DESIGNE à l'unanimité Mme Ingrid MULLEMAN déléguée suppléante au SMTS ;

TRANSMET cette proposition à la CCPH.

SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines)

Un poste de titulaire est à pourvoir

Se présente à la candidature : M. Franck ROUSSEAU.

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal :

DESIGNE à l'unanimité M. Franck ROUSSEAU, délégué titulaire au SEY ;

TRANSMET cette délibération au Président du SEY.

La séance est levée à 20h49.

MAIRIE DE SEPTEUIL 78790 (Yvelines)

Septeuil, le 25 juin 2021

Le Maire, Dominique RIVIERE